

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2224

présenté par
M. Alfandari

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 47 par les mots :

« prévue aux articles L. 153-45 à L. 153-48 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.